

**REGIE DE PREVENTION, DE GESTION ET DE VALORISATION
DES DECHETS MENAGES ET ASSIMILES**

1, rue Pierre de Coubertin
68150 RIBEAUVILLE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'EXPLOITATION
SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024 A SAINT-HIPPOLYTE**

Présents :

BERGHEIM	MULLER	François
RIBEAUVILLE	OEHLER	Gilles
RORSCHWIHR	PFISTER	Hubert
SAINT-HIPPOLYTE	HUBER	Claude
THANNENKIRCH	SCHAETZEL	Jean-Marie

Absent et excusé :

AUBURE	RAFFALLI	Lionel
---------------	----------	--------

Participait à la réunion :

CCPR	LUX Anne	Service Environnement
-------------	----------	-----------------------

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION GENERALE

- 1.1 Désignation du secrétaire de séance
- 1.2 Adoption du PV de la dernière séance

2 INSTITUTIONNEL

- 2.1 Désignation du représentant à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes pour les marchés publics déchets

3 FINANCES

- 3.1 Décision modificative des budgets de l'exercice 2024 - Budget annexe de la régie relative à la prévention, à la gestion et à la valorisation des déchets ménagers et assimilés - DM n°2

4 ECO-ORGANISMES

- 4.1 Renouvellement de la convention textile 2023-2028

5 DIVERS

- 5.1 Informations diverses
- 5.2 Date de la prochaine réunion

Le Président ouvre la séance à 18h00 et salue les membres présents. Il excuse M. Lionel RAFFALLI.

1 ADMINISTRATION GENERALE

1.1 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article 9 des statuts annexés à la délibération n°2023.6.99 du 7 décembre 2023, il y a lieu de désigner le secrétaire de séance du Conseil d'Exploitation.

Sur proposition du Président, le Conseil d'Exploitation, après en avoir délibéré,

1° APPROUVE

- *la désignation de M. François MULLER en qualité de secrétaire de séance.*

ADOpte A L'UNANIMITE

1.2 ADOPTION DU PV DE LA DERNIERE SEANCE

Il s'agit du PV de la réunion du 12 juin 2024 transmis aux élus le 6 septembre 2024.

Sur proposition du Président, le Conseil d'Exploitation, après en avoir délibéré,

1° APPROUVE

- *le procès-verbal du Conseil d'Exploitation du 12 juin 2024.*

ADOpte A L'UNANIMITE

2 INSTITUTIONNEL

2.1 DESIGNATION DU REPRESENTANT A SIEGER A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES MARCHES PUBLICS DECHETS

Pour mémoire, en 2011, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK) et la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé (CCPR) ont constitué un groupement de commandes pour la collecte, le gardiennage, le tri et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Pour ce faire, une convention constitutive du groupement de commandes a été approuvée.

Celle-ci prévoit la création d'une commission d'appel d'offres (CAO) spécifique (article 10) pour laquelle il est nécessaire de désigner un membre élu parmi les membres de la CAO de la CCPR, afin de la représenter.

La CCVK devra de son côté, également, désigner un membre de sa CAO.

Pour mémoire, les membres de la CAO de la CCPR sont :

- Membres titulaires :
 - M. Daniel KLACK
 - M. Jean-Louis CHRIST
 - M. Claude HUBER
 - M. Alain KLEINDIENST
 - M. Bernard KEMPF
- Membres suppléants :
 - Mme Elisabeth SCHNEIDER
 - M. Gabriel SIEGRIST
 - M. Henri FUCHS
 - M. Jean-Claude HIRN
 - M. Francis DONATH

Sur proposition du Président, le Conseil d'Exploitation, après en avoir délibéré,

1° EMET UN AVIS FAVORABLE sur

- *la candidature de Monsieur Claude HUBER pour représenter la CAO de la CCPR au sein de la CAO du groupement de commandes des Marchés publics Déchets ;*

ADOpte A L'UNANIMITE

3 FINANCES

3.1 DECISION MODIFICATIVE DES BUDGETS DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET ANNEXE DE LA REGIE RELATIVE A LA PREVENTION, A LA GESTION ET A LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - DM N°2

Sur proposition du Président, le Conseil d'Exploitation, après en avoir délibéré,

1° EMET UN AVIS FAVORABLE sur les dispositions suivantes

Dans sa séance du 11 avril 2024, le Conseil de Communauté avait approuvé les budgets primitifs de l'exercice 2024. Une première décision modificative est intervenue par décision du conseil de communauté en date du 27 juin.

Une deuxième décision modificative est cependant nécessaire pour les motivations suivantes :

Suite à la création d'une régie dotée de l'autonomie financière relative à la gestion et à la revalorisation des déchets ménagers et assimilés et au passage de ce budget en nomenclature comptable M4, il convient, réglementairement, de réaliser une régularisation des immobilisations non amorties jusqu'à présent.

➤ DEPENSES

- Biens pour la construction des déchèteries de Ribeauvillé et de Riquewihr : 1 939 602 €
Montant de l'amortissement annuel : environ 97 000 €
- Divers aménagements : 38 131,83 €
Montant de l'amortissement annuel : environ 2 600 €
- Autres agencements : 6 200 €
Montant de l'amortissement annuel : environ 400 €

➤ RECETTES

- Subvention aux déchèteries de Ribeauvillé et de Riquewihr : 575 827 €
Montant de l'amortissement annuel - environ 30 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses :
 - Diminution du chapitre 11 de 70 000 € pour abonder le compte 6811 dotation aux amortissements.
 - Augmentation du chapitre 042 opérations d'ordres - dotations aux amortissements compte 6811 pour 100 000 € (70 000 € provenant du chapitre 11 + 30 000 € de recettes provenant du compte 777).
 -
- Recettes :
 - Augmentation du chapitre 042 - opérations d'ordres - compte 777 de 30 000 € pour l'amortissement des recettes de subventions.

4 ECO-ORGANISMES

4.1 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TEXTILE 2023-2028

Sur proposition du Président, le Conseil d'Exploitation, après en avoir délibéré,

1° EMET UN AVIS FAVORABLE sur les dispositions suivantes

Par délibération n°2019.5.75 en date du 5 décembre 2019, la convention liant la CCPR à l'éco-organisme en charge de la filière TLC (textile, linge de maison, chaussures) a été approuvée pour la période 2020-2022.

A noter que les modalités de soutiens financiers ont été révisés, et que l'éco-organisme a dans l'intervalle changé de nom : anciennement dénommé *Eco-TLC*, l'éco-organisme s'intitule désormais *Refashion*.

Le cahier des charges de l'éco-organisme ayant été renouvelé au 1^{er} janvier 2023, il convient d'adopter la nouvelle convention pour la période 2023-2028.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 DIVERS

5.1 INFORMATIONS DIVERSES

La société SCHROLL - titulaire du marché de collecte et de tri des emballages-papiers sur notre territoire - invite les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Déchets, les membres de la Commission Environnement ainsi que les membres du bureau de la CCPR, à venir visiter son centre de tri ALTEM Strasbourg le 11 octobre prochain à 10h00.

5.2 DATE DE LA PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion du Conseil d'Exploitation de la Régie Déchets est fixée au jeudi 21 novembre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres présents pour leur participation.

La séance est levée à 19h00.

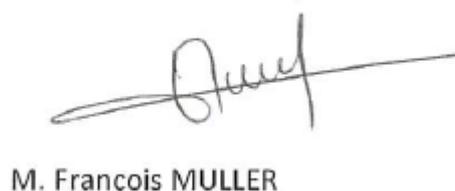
Pour extrait conforme
A Saint-Hippolyte, le 21 novembre 2024

Le Président,



M. Claude HUBER

Le Secrétaire de séance,



M. François MULLER